



Réf. Farde e-Assemblées : 2395329

N° OJ : 194**Projet d'Arrêté - Conseil du 10/05/2021**

Objet : Contrat de Quartier Durable Les Marolles : Opération 5.03 «Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité» : place de la Querelle et abords.- Règlement de participation.- Projet de convention.- (Réf. 20210412).

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 5.03 « Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité », à mener par la Cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles (CQD Les Marolles), adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération est menée, en priorité, sur les espaces publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic du CQD Les Marolles, à savoir :

- les abords des ensembles de logements sociaux,
- les intérieurs d'îlots,
- les espaces délaissés et peu animés ;

Considérant que cette opération sert à soutenir des initiatives locales de petite échelle dans le périmètre du CQD Les Marolles, répondant aux objectifs suivants :

- créer des moments de rencontre et de convivialité dans le quartier pour tous les publics,
- favoriser de nouvelles formes d'appropriation et d'usages des espaces publics au profit des habitants,
- augmenter la participation et l'expression citoyenne, et par ce biais, les qualités d'usage des espaces publics,
- renforcer le sentiment d'appartenance au quartier et le respect des espaces publics ;

Considérant que deux premiers appels à projets ont été lancés en 2019 et 2020 ;

Considérant que les projets lauréats des deux précédentes éditions ont déjà permis d'initier un travail d'activation et de valorisation de plusieurs espaces du quartier des Marolles ;

Considérant que la Cellule Rénovation urbaine a rédigé un règlement définissant le cadre et les modalités du troisième appel à projets relatif à cette opération ;

Considérant que la mission consiste à compléter les initiatives existantes en cours sur le terrain et à mettre en place des actions nouvelles et concrètes visant à activer, animer et valoriser la place de la Querelle et ses abords ;

Considérant que l'enveloppe budgétaire globale du troisième appel à projets s'élève à 20.000,00 EUR ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

Le règlement de participation de la troisième édition de l' « Appel à projets de valorisation des espaces publics de proximité » (place de la Querelle et abords), opération 5.03 menée dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, est adopté.

Article 2

Le projet de convention entre la Ville de Bruxelles et le(s) porteur(s) de projet de la troisième édition de l' « Appel à projets de valorisation des espaces publics de proximité » (place de la Querelle et abords), opération 5.03 menée dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, est adopté.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Projet de convention \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Guide Pratique des Actions \(DRU\) \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)